

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

9478/84 (Presse 150)

954th meeting of the Council

- Agriculture -

Luxembourg, 1 October 1984

President: Mr Austin DEASY,  
Minister for Agriculture  
of Ireland



The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER  
State Secretary for European  
Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED  
Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE  
Federal Minister for Food,  
Agriculture and Forestry

Mr Hans-Jürgen ROHR  
State Secretary,  
Federal Ministry of Food,  
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Constantinos SIMITIS  
Minister for Agriculture

France:

Mr Michel ROCARD  
Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Austin DEASY  
Minister for Agriculture

Mr Paddy HEGARTY  
Minister of State,  
Department of Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI  
Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH  
Minister for Agriculture and  
Viticulture

Mr René STEICHEN  
State Secretary,  
Ministry of Agriculture and  
Viticulture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS  
Minister for Agriculture  
and Fisheries

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING  
Minister for Agriculture,  
Fisheries and Food

Mr John MacGREGOR  
Minister of State,  
Ministry of Agriculture,  
Fisheries and Food

Commission:

Mr Poul DALSAGER  
Member

WINE

The Council held a further detailed discussion on the proposals for Regulations on the reform of the common organization of the wine market.

Having concluded that the conditions for an agreement were not yet fulfilled, the Council agreed to resume its discussions at its meeting on 22 and 23 October.

---

E B I O (84) 353 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

TELEX

CONSEIL AGRICOLE

433

LE CONSEIL AGRICOLE S'EST REUNI LUNDI MATIN SOUS LA PRESIDENCE DE M. AUSTIN DERSY, MINISTRE IRLANDAIS DE L'AGRICULTURE, POUR ESSAYER DE DEGAGER UN ACCORD POLITIQUE SUR LES MODIFICATIONS A APPORTER A LA REGLEMENTATION VITICOLE.

M. DALSGAARD A FAIT REMARQUER QU'AUCUN ACCORD NE SERAIT POSSIBLE SI LES DIFFERENTES DELEGATIONS MAINTENAIENT INCHANGEES CERTAINES POSITIONS-CLE :

LA FRANCE EN CE QUI CONCERNE L'INTRODUCTION DES QUOTAS NATIONAUX; L'ITALIE EN CE QUI CONCERNE SON OPPOSITION A TOUTE LIMITATION QUANTITATIVE; L'ALLEMAGNE ET LE LUXEMBOURG EN CE QUI CONCERNE LEUR REFUS D'ENVISAGER UNE MODIFICATION DU STATUS QUO RELATIF A L'ENRICHISSEMENT MEME LES PAYS NON-PRODUCTEURS S'ils INSISTENT TROP SUR LA REDUCTION DES DEFENSES. DE SON COTE, LA COMMISSION SERAIT PRETE A FACILITER LA RECHERCHE D'UN CONSENSUS EN FAISANT PREUVE DE SOUPLESSE, PAR EXEMPLE EN CE QUI CONCERNE LES MESURES STRUCTURELLES.

MALGRE CET APPEL, LA SEANCE DE LUNDI MATIN N'A PAS PERMIS D'ENREGISTRER DES PROGRES SIGNIFICATIFS, MEME SI LES PROPOSITIONS AMENDEES DE LA COMMISSION BENEFICIENT D'UNE LARGE MESURE DE SOUTIEN AU SEIN DU CONSEIL.

EN EFFET, LA DELEGATION ITALIENNE A INDIQUE QU'ELLE NE VOIT PAS LA NECESSITE D'INTRODUIRE UN SEUIL DE GARANTIE, ALORS QUE POUR LA PLUPART DES AUTRES DELEGATIONS ET LA COMMISSION L'APPLICATION D'UN TEL SEUIL DECOULE NECESSAIREMENT DE L'ACCORD DU 31 MARS SUR LA REFORME DE LA P A C. A CET EGARD, PLUSIEURS DELEGATIONS SE POSENT LA QUESTION DE SAVOIR SI LE NOUVEAU DISPOSITIF D'INTERVENTION PROPOSE, QUI EST BASE SUR LA DISTILLATION OBLIGATOIRE, SERA PLUS FACILE A APPLIQUER, DONC EFFICACE, QUE LE REGIME EXISTANT.

LA DELEGATION FRANCAISE, DE SON COTE, INSISTE NON SEULEMENT SUR LA NOTION D'UNE APPLICATION PROGRESSIVE DE LA DISTILLATION OBLIGATOIRE EN FONCTION DES RENDEMENTS, IDEE REPRISE PAR LA COMMISSION, MAIS AUSSI SUR LA NECESSITE D'UNE APPLICATION DIFFERENTIELLE SELON LES REGIONS, VOIRE SELON LES ETATS. SELON CETTE DELEGATION, UNE APPROCHE NON DIFFERENTIELLE RENDRAIT IMPOSSIBLE LA MAITRISE DE LA PRODUCTION VITICOLE EN ESPAGNE, OU LES RENDEMENTS SE SITUENT AUX ENVIRONS DE 25 HL PAR HA, SOIT MOINS DE LA MOITIE DES RENDEMENTS COMMUNAUTAIRES (70 HL).

EN CE QUI CONCERNE L'ENRICHISSEMENT, LA DELEGATION ALLEMANDE ESTIME QUE LA CHATLISATION PRATIQUEE DANS LES PAYS DU NORD ET QUE L'ON VEUT INTERDIRE, EST UN PROBLEME PUREMENT POLITIQUE, SANS FORTEE ECONOMIQUE REELLE FOUR LA PRODUCTION DE VIN DE TABLE DANS LA COMMUNAUTE. LA DELEGATION FRANCAISE A SUGGERE QUE LA CHATLISATION (ENRICHISSEMENT DES VINS PAR LE SUCRE) SOIT AUTORISEE FOUR LES SEULS VINS DE QUALITE.

IL A ETE CONVENU DE CONSACRER L'APRES-MIDI A DES CONSULTATIONS BILATERALES ENTRE LA COMMISSION ET LA PRESIDENCE D'UNE PART, ET LES PAYS PRINCIPALEMENT INTERESSES D'AUTRE PART. LA COMMISSION REPRENDRAS SES TRAVAUX DANS LA SOIREE POUR VOIR S'IL EST POSSIBLE D'ABOUTIR A DES CONCLUSIONS POLITIQUES AU COURS DE CETTE SESSION. SINON, COMME L'A FAIT REMARQUER LE PRESIDENT DERSY, LES DECISIONS NECESSAIRES RISQUENT D'ETRE PRISES PAR LE CONSEIL DANS UNE AUTRE FORMATION, MOINS SENSIBLES AUX EXIGENCES DES AGRICULTEURS.

AMITIES,

MARTIN VASEY



9.10.84

and end

Note BIO(84)353(suite 1) aux Bureaux Nationaux  
et aux membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE

Le Conseil agricole a suspendu ses travaux vers l'heure du matin sans avoir pu enregistrer des progrès vers un accord sur la modification du régime viticole.

A l'issue des consultations bilatérales, la Commission a élaboré une proposition de compromis en quatre points concernant respectivement la distillation obligatoire, les mesures structurelles, l'enrichissement et les VQPRD.

La plupart des délégations ont été dans l'ensemble favorables à ce compromis mais la délégation italienne a refusé de le prendre en considération même comme base de discussion, tout en raison des mécanismes proposés pour la distillation obligatoire qu'en raison de son caractère jugé déséquilibré et discriminatoire. Le Conseil a finalement renoncé à poursuivre la recherche d'un accord, en partie en raison des difficultés de fond, en partie en raison des résultats du Conseil ECO/FIN qui de l'avis de certaines délégations risquent de préjuger les travaux du Conseil agricole en vue de la réforme de la PAC.

DIS

La délégation française, qui était pourtant généralement favorable au compromis de la Commission, a établi un lien formel entre les décisions du Conseil sur le vin et sur les questions budgétaires. FIN DIS

A suivre

Succès Amitié,

Martin Vasey

